

BUDGET PRIMITIF 2025

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe

La population INSEE Grisollaise au 1^{er} janvier 2025 est de 4 284 habitants

Le budget 2025 a été voté le 15 avril 2025 par le Conseil Municipal.

Les grandes lignes du BP 2025 ont été définies lors du rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil Municipal le 08 avril 2025.

A - Le budget principal :

1. Les ratios financiers :

Ratios		2021	2022	2023*	2024	Prévision* 2025	strate 3500 à 5000 ha 2023 **
1	DRF € / hab.	878.84 €	959.76 €	1 030,00 €	989,00 €	991,27 €	967,00 €
2	Fiscalité directe € / hab.	426.37 €	446.66 €	483,00 €	499,13 €	513.76 €	529,00 €
3	RRF € / hab.	1063.00 €	1114.76 €	1 165,00 €	1 202,33 €	1 158,00 €	1 186,00 €
4	Dépenses d'équipement €/hab	312.13 €	471.88 €	254,00 €	105,90 €	662,00 €	381,00 €
5	Dette / hab.	1424.26 €	1576.23 €	1 416,00 €	1 271,00 €	1 268,00 €	724,00 €
6	DGF/hab	166,25 €	139,28 €	140,00 €	141,91 €	144,75 €	161,00 €
7	Dépenses de personnel / DRF	46.83 %	56.61%	54,00%	56,00%	54,97%	52,90%
8	DRF+ Capital de la dette / RRF (Marge d'Autofinancement Courant)	93.91 %	97.31%	99,00%	92,00%	98,00%	88,00%
9	Dépenses d'équipement / RRF (taux d'équipement)	29.35 %	42.33%	22,00%	8,74%	57,55%	32,10%
0	Encours de la dette /RRF (taux d'endettement)	133.91 %	141.45%	122,00%	106,00%	109,84%	61,00%

2. La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 203 251 €**.

Le virement à la section d'investissement est estimé à **743 931 €**.

Les dépenses :

Les dépenses sont contraintes par de nombreux facteurs exogènes et rendent une grande partie des dépenses difficilement compressibles, voire impossible à réduire.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) baissent de -0.62 % par rapport au CA 2024 :

- Les frais de repas de la restauration scolaire, 1^{er} poste de dépenses du chapitre pour l'année 2025 (17,68 % du montant du chapitre) : +18,68 %, estimé en hausse en raison de l'augmentation des tarifs suite à la mise en œuvre du nouveau marché au 1^{er} janvier 2025 (+6,57 % par rapport aux tarifs 2024).
- L'énergie, 2^{ème} poste de dépenses (16,80 %) : -9,88 % estimé en baisse en raison d'une diminution des consommations suite à la mise en œuvre d'un large plan de sobriété énergétique qui commence à produire ses effets de manière notable
- Les carburants : -1,47 %
- ~~Les contrats de maintenance : (+13,93 %) car chaque année, les normes en matière de contrôle, de sécurité sont de plus en plus contraignantes, de plus les~~
- ~~contrats existants sont revalorisés sur la base d'indices en constante augmentation.~~
- Les autres postes de dépenses ont été estimés avec un profond et constant souci de maîtrise des dépenses.
- Suite à l'intégration de Grisolles au sein de l'Unité Urbaine de Toulouse les logements vacants de la commune se sont vus en 2024 taxés, pour la première année, au titre de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) à hauteur de 17 % (50 % du taux effectif pour la première année). À compter de 2025 et pour les années suivantes cette taxe sera prélevée à taux plein, soit 34 %. Le compte 63513 – *Autres impôts locaux* est donc estimé à 1 300 € afin de permettre de couvrir cette dépense.

Les dépenses de personnel de -0,99 % par rapport au CA 2024 :

Le chapitre est estimé à la baisse malgré divers facteurs qui imposeront une augmentation des charges de personnels :

- Facteurs exogènes

- augmentation progressive annuel jusqu'à 2028 du taux de contribution employeur à la CNRACL de 3 % par an, pour atteindre 43,65 % en 2028 :

- Facteurs endogènes :

- Revalorisation du RIFSEEP (régime indemnitaire - part CIA) avec le 1^{er} impact en année pleine ;
- ~~Impact automatique du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;~~
- Plusieurs départs d'agents de la collectivité n'ont pas été remplacés ;
- Limitation aux seules occurrences incontournables des remplacements d'agents absents
- ~~Pas de nouveau ayant quitté la collectivité dont le remplacement est indispensable au bon fonctionnement du service ;~~
- Les mouvements de personnel :
 - Départ d'un personnel titulaire des services techniques au 18 mai 2025 en détachement pour intégrer une autre fonction publique ;
 - Départ à la retraite d'un agent des Services Techniques au 1^{er} juin 2025, non remplacé.

Les charges de gestion courantes :

Soutien au CCAS +36.84 % par rapport au CA 2024 soit 26 000 €

Enveloppe aux associations 63 000 €

Pass'Sport Culture : 6 000 €

Participation instruction droit des sols : 22 000 €

Augmentation de la participation au SDIS : 84 017 €

Charges financières + 1.70 %

Ce qui permet de dégager un virement prévisionnel à la section d'investissement de 743 931 €.

Les recettes :

a) Dotations et participations :

- La DGF est estimée à **297 369 €**
- La DSR (fractions péréquation et cible) est estimée à **237 945 €**
- La DNP (dotation nationale de péréquation des communes) : **84 784 €**
- La dotation aux élus locaux est estimée à **160 €**
- FCTVA (dépenses d'entretien sur la voirie et les bâtiments communaux réalisées en 2024, ce montant est estimé à **10 000 €**)
- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), perçu au titre de la centrale de Golfech, baisse attendue, estimé à **12 000 €**
- Dotation de développement – biodiversité et aménités rurales : **11 000 €**
- Dotations pour les titres sécurisés : **15 000 €**
- Les allocations compensatrices estimées à **142 493 €** soit + 4.78 %

Impôts et taxes :

- Attribution de compensation (AC) est maintenue **978 465 €**
- Le FPIC estimé à **60 000 €**
- Les DMTO estimés à **100 000 €**

Fiscalité locale :

- Impôts directs locaux (TH – TFB – TFNB) soit **2 224 460 €**
- La taxe forfaitaire sur les pylônes électriques augmente **151 956 € (+5.23 %)**

c) Les autres recettes :

- Les recettes des régies du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs (77,77 % des recettes de l'ensemble du chapitre) ont été estimées avec une augmentation de près de 10 % par rapport à l'exécution 2024. En effet, l'importante augmentation des tarifs de la restauration scolaire, imposée par le prestataire dans le cadre du nouveau marché de production et de livraison des repas en liaison froide, répercutée, seulement partiellement, sur les tarifs des repas facturés aux familles, à la hausse, engendrera une augmentation de ce poste de recettes. En outre, la revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2025 de l'aide financière accordée par l'État aux communes de moins de 10 000 habitants instaurant une grille tarifaire progressive pour les cantines des écoles, consistant en un bonus de 1 euro supplémentaire par repas éligible à cette aide dès lors que la collectivité respecte les engagements de la loi EGalim, devrait générer un produit de près de 20 à 30 000 € supplémentaires pour l'année 2025.
- Les remboursements des frais de mise à disposition des agents à la CCGSTG dans le cadre du ménage de la Médiathèque et de l'école de musique augmentent de 57 % en raison de la réouverture totale de la Médiathèque après sa fermeture totale pour travaux durant l'année 2024.
- L'aide de la CAF pour les activités enfance jeunesse (ALAE, ALSH, Ludothèque, espace Ados) est maintenue.
- L'excédent de fonctionnement est réduit à 200 000 €
- Le reversement d'un excédent du budget annexe « Construction de 12 logements à Luché » au budget de la commune est maintenu à 20 000 €.

3. Les taxes :

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, la commune est surcompensée avec un coefficient correcteur (COCO) de 0.916097.

En 2025, les bases augmentent de +1.70 %.

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de +1 % soit :

Taxes	Taux 2024	augmentation taux	Taux 2025
Taxe habitation (THRS)	19.15 %	1 %	19.34%
Taxe Foncier bâti (TFB)	54.79 %	1 %	55.34%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	134.48 %	1 %	135.82%

Produit fiscal attendu : **2 224 460 €**

4. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 734 047.62 €**

Les recettes :

FCTVA : estimé au prorata des dépenses effectivement payées sur l'année 2024 :	40 000 €
Taxe d'aménagement estimée	40 000 €
La prévision autofinancement	743 931 €
Les recettes restant à réaliser de l'exercice 2024 Subventions : 66 935.20 € Emprunt : 1 100 000.00 €	1 166 935.20 €
Les subventions : 80 000 € (PETR : aménagement espaces urbains route de Toulouse et rue des Déportés TC3) 100 000 € (Région : complexe sportif) 159 830 € (DETR : travaux requalification parvis et abords de l'église	339 830 €
Les cessions immobilières (échange avec communauté de communes bâtiment ancien CMS et ancien bâtiment véolia)	40 000 €
L'excédent de fonctionnement affecté	657 101.22 €
Cautions	2 500 €
Les opérations d'ordre (040 + 041)	268 233.69 €
Emprunt	435 516.51 €
Total	3 734 047.62 €

Pour 2025, les principales dépenses (hors PPI) :

Le montant du remboursement du capital de la dette	528 977.96 €
Les opérations d'ordre estimées	75 964 €
Les équipements (hors opérations) : 52 350 € dont principales dépenses	
Installations de voirie (panneaux de signalisation pour zone 30km/h)	20 000 €
Borne incendie	2 500 €
Matériel et outillage	3 000 €
Autres installations, matériel et outillage techniques (chaises espace socioculturel + matériel services techniques + chaises ATSEMS...)	13 200 €
Petit matériel informatique	3 000 €
Mobilier	3 000 €
Equipement divers : lave linge – réparation orgue etc	7 650 €
Les RAR :	
Equipement : 29 735.35 €	164 220.55 €
Opérations : 134 485.20 €	
Le déficit de la section 2024	221 332.91 €

Les travaux programmés dans le programme pluriannuel d'investissement :

Projets	2024 réalisé	RAR	Report AP	2025 (hors RAR)	2026	2027	Totaux
Aménagements église et abords	12 810,00		33 372,00	700 000,00	250 000,00		996 182,00
Aménagements Mairie							
Complexe sportif Chapélitou	5 400,00			450 000	410 300,00		865 700,00
Bâtiments communaux	37 981,26	4 879,20		136 000,00	150 000,00	150 000,00	478 860,46
Travaux rue du Pézoulat							
Aménagements cimetièrè	19 359,60			5 000,00			24 359,60
Travaux pluvial	2 545,68	4 680,00		60 000,00	100 000,00	100 000,00	267 225,68
Travaux de voirie				25 000,00	15 000,00	15 000,00	55 000,00
Travaux école maternelle	11 280,00			220 000,00			231 280,00
Aménagement Mondoulet	1 633,20						1 633,20
Aménagement rue ferrière							
Achat des jeux des aires	23 336,47				15 000,00	15 000,00	53 336,47
Aménagement groupe scolaire	27 649,20		168 205,20	445 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 640 854,40
Travaux amendes de police	12 353,40			10 000,00	20 000,00	20 000,00	62 353,40
OAP du Canal	103 152,00	124 926,00		40 000,00			268 078,00
Mise en conformité éclairage public				20 000,00			20 000,00
Aménagements vidéo centre ville				150 000,00			150 000,00
ameangements place Marceillac							
Programmes logements	30 517,70			28 000,00	40 000,00	40 000,00	138 517,70
Programmes toiture	36 743,28			45 000,00	40 000,00	40 000,00	161 743,28
Budget annexe Balat biel							
TOTAL Dépenses hors équipement	324 761,79	134 485,20	201 577,20	2 334 000,00	2 290 300,00	1 880 000,00	7 415 124.19
Etude du plan de référence	237,36			83 445,00			83 682,36
SPR sites patrimoniaux remarquables				55 500,00			55 500,00

Le total des dépenses prévisionnelles d'équipement par opération pour 2025 est de 2 619 022.20 €

5. La dette :

L'orientation du profil d'extinction de la dette :

Budget principal :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/N
2025	689 967,42 €	170 989,66 €	518 977,76 €	5 433 580,07 €
2026	625 639,11 €	159 293,67 €	466 345,44 €	6 014 602,31 €
2027	587 037,69 €	144 270,72 €	443 191,97 €	5 548 256,87 €
2028	562 689,95 €	132 226,10 €	430 463,85 €	5 105 064,90 €
2029	563 929,56 €	120 739,94 €	443 189,62 €	4 674 601,05 €
2030	504 674,24 €	109 638,10 €	395 036,14 €	4 231 411,43 €
2031	507 111,43 €	101 149,12 €	405 962,31 €	3 836 375,29 €
2032	509 253,87 €	91 968,69 €	417 285,18 €	3 430 412,98 €
2033	492 225,76 €	81 804,74 €	410 421,02 €	3 013 127,80 €
2034	474 789,43 €	71 207,55 €	403 581,88 €	2 602 706,78 €

B – Les chiffres clés de chaque budget

Budget	Fonctionnement	Investissement	Annuité dette	En cours dette au 01/01/2025
Budget principal	5 203 251 €	3 734 047.62 €	689 967.42 €	5 433 580.07 €
BA « 12 logements »	131 511 €	63 918.63 €	32 313.87 €	283 084.92 €
BA « ensemble immobilier Balat Biel »	416 700 €	220 200.00 €		